

Commune de L'HOPITAL-DU-GROSBOIS

www.lhopitaldugrosbois.fr

Réunion du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 30 juin 2023.

Absents excusés : Mme Sylvie CUCHOT donne procuration à Mme Déborah CUGNEZ,
Mme Aurore KOLLY-BOUHERET donne procuration à M. Benoît KOLLY.

Ordre du jour :

- 1/ Urbanisme ;
- 2/ Départ en retraite de Mme Monique CUBY ;
- 3/ Recrutement ATSEM ;
- 4/ SIEHL : groupement achat pour contrôle et entretien poteaux et bouches incendie ;
- 5/ CCLL : groupement commande « Marché rénovation sentiers randonnées pédestres » ;
- 6/ Point sur le dossier « CUSENIER » ;
- 7/ Projet d'Arrêté de péril immobilier privé et public ;
- 8/ Questions diverses.

Secrétaire de séance : M. Gérald BEPOIX

Compte-rendu de la séance du C.M. du 04 mai 2023 : dans « Questions diverses » « Rappels sur les bruits ... Travaux de bricolage, tonte élagage, etc. ... » il faut lire « 19 h 30 » et non « 19 h 00 »
(Pour plus de renseignements consultez le site de la Commune :
<https://lhopitaldugrosbois.fr/fr/rb/312899/bien-vivre-ensemble-2>)

1/ Dossiers urbanisme :

Déclarations préalables :

- M. Gabriel KOLLY, DP 02530523N0017 : création de places de parking, réfection de la toiture, création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite rue du Sabotier ;
- M. Alexandre CARO, DP02530523N0011 : agencement d'un garage et création d'une fenêtre rue de la gare ;
- M. Pierre CABAUD, DP 02530523 N0012 : création d'une pergola rue des grandes pièces ;
- M. Franck DAUSSE, DP 02530523N0013 : réfection de la façade et pose de nouveaux volets rue du Sabotier ;
- M. Samuel HENRIET, DP 02530523N0015 : création d'une pergola rue de la Lanterne ;
- M. Damien TROUILLOT, DP 02530523N0014 : clôture autour de sa propriété.

Avis favorable pour tous les dossiers.

Permis de construire :

Mme Jessica CUCHEROUSSET, PC 02530523N0004 : création d'une maison individuelle rue de la fromagerie ;

Mme Virginie SAINT-VOIRIN, PC 02530523N0005 : création d'une maison individuelle rue de la fromagerie.

Avis favorable du conseil municipal pour ses deux constructions, sous réserve de la décision rendue sur la DP de ROBERT Catherine (division de parcelle).

Pour aborder les 2 questions suivantes, Mme Sonia ALBER ne prend pas part aux délibérations et quitte la salle en raison de la candidature qu'elle a déposé pour ce poste.

2/ Départ en retraite de Mme Monique CUBY :

Après 35 ans d'ATSEM, Mme Monique CUBY a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} juillet 2023, l'annonce a été faite depuis le mois d'avril 2023.

Le poste faisant partie de la Fonction Publique Territoriale, un appel à candidature a été lancé pendant 2 mois. 22 candidatures ont été reçues pendant cette période jusqu'au 11 juin, date de clôture.

Après analyse et révision des missions et sur proposition de M. le Maire, ce poste est ramené à : 25 h 00/semaine comprenant les temps scolaires et les tâches annexes telles que rangement, ménage soit 7 h 30/jour, 1 jour par vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Pâques) soit 4 jours ainsi que 4 jours pendant les grandes vacances (à répartir en début et fin de vacances) pour des tâches de nettoyage, rangement, remise en condition.

La fin des cours étant le 7 juillet 2023 et pour permettre à Mme CUBY d'accompagner les enfants encore une semaine, il a été établi un contrat à durée déterminée jusqu'au 7 juillet 2023.

La modification du quota horaire hebdomadaire du poste d'ATSEM à compter du 29 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

3/ Recrutement ATSEM :

En raison du lien de parenté avec Mme Sonia ALBER, M. Jean-Louis DELEULE ne prend pas part aux délibérations de cette question et quitte l'assemblée.

C'est la Commission Scolaire composée de Mmes Sylvie CUCHOT, Déborah CUGNEZ, Marie-Jo FLEURY et présidée par M. le Maire qui s'est réunie pour faire le choix de l'ATSEM.

Une première sélection a permis de retenir 7 candidatures sur les 22 reçues.

Concernant ces 7 personnes, chaque membre de la Commission ainsi que l'Équipe Enseignante a pu étudier leurs dossiers en amont des entretiens d'embauche prévus le jeudi 29 juin 2023.

4 candidates se sont finalement présentées à l'entretien autour d'un questionnaire bien défini d'une durée de 25 mn. Chaque candidate avait au préalable répondu à un questionnaire de 15 mn relatif à une mise en situation concrète à laquelle, elles pourraient être confrontées face à un enfant.

Un premier classement de 4 personnes a été établi détachant deux candidates. Un second classement, établi sur un barème de points, une analyse des mises en situation et une grille « avantages/inconvénients » donne successivement 35, 28, 19 et 12 points à ces candidates.

Sur avis de la commission scolaire et proposition du Maire, le Conseil Municipal valide la nomination de Mme Sonia ALBER pour le poste d'ATSEM qui a obtenu 35 points.

Tous ces résultats seront annexés à la demande d'arrêté de nomination transmis au Centre de Gestion du Doubs (chargé de sa rédaction).

Conformément à l'article L231 modifié du Code Electoral, Mme Sonia ALBER démissionnera avant le 29 août de son poste de conseillère municipale. Les deux fonctions étant incompatibles.

M. le Maire remercie la Commission pour le travail effectué dans ce dossier.

Mmes Sonia ALBER, Sylvie CUCHOT (Mme Déborah CUGNEZ ayant procuration) et M. Jean-Louis DELEULE ne participent pas au vote, le Conseil vote donc à l'unanimité la nomination de Mme Sonia ALBER au poste d'ATSEM dans les conditions évoquées à la question 2 à partir du 29 août 2023.

4/ SIEHL : groupement achat pour contrôle et entretien poteaux et bouches incendie :

Une vérification des bouches à incendie du village sera effectuée par une entreprise qualifiée et mandatée par le SIEHL. Accord du Conseil Municipal.

5/ CCLL : groupement commande « Marché rénovation sentiers randonnées pédestres » :

Le CM approuve le groupement de commande au niveau de la CCLL sur la rénovation de la signalétique des sentiers de randonnées pédestres. 2 panneaux concernés sur une partie de la boucle passant dans la Commune.

6/ Point sur le dossier « CUSENIER » :

Les dossiers en cours arrivent à leur terme. Cependant 2 litiges conduisent au contentieux deux entreprises qui ont déposé le bilan. L'entreprise FRANCESCHI lot maçonnerie (en redressement judiciaire) qui n'a toujours pas fourni les preuves d'essai de plaque et pas résolu le problème étanchéité silo, problème également d'auréoles sur la façade Est.

L'entreprise VOIRIN lot électricité (en liquidation Judiciaire) qui n'a pas terminé la partie sono de la salle de convivialité.

7/ Arrêté de péril immobilier privé et public :

Dans le cadre des mesures de mise en sécurité, M. le Maire prend un arrêté de péril sur le bâtiment appartenant à M. LABACCI (grande rue). Il y a 3 ans un contrôle de la DDT, de l'ANAH et de l'ARS avait conclu que ces logements (4 locataires) étaient considérés comme insalubres et que la structure du toit présentait un danger pour le public.

Suite au dernier rapport du 07/03/2023 de l'ANAH, et considérant que le propriétaire, M. LABACCI, n'a toujours pas entrepris de démarches de réhabilitation, M. le Maire, ne voulant pas engager sa responsabilité et celle de la commune sur ce problème, entreprend dès cette semaine les démarches administratives afin de demander au tribunal administratif la nomination d'un expert (aux frais de la Commune) afin qu'il contrôle l'état du bâtiment et qu'il détermine les mesures à prendre. Il demande également à la Préfecture de missionner l'Agence Régionale de Santé pour la visite des locaux et appartements.

Après l'arrêté de péril sur le local de SNCF pris le 7 octobre 2022 et constatant que rien n'a été fait, M. le Maire demande, comme évoqué précédemment, l'intervention d'un expert missionné par le tribunal administratif.

8/ Questions diverses :

- Sécurité de la voirie :

M. BOURGEOIS Romain du Conseil Départemental interviendra lors d'un prochain Conseil Municipal pour présenter des propositions d'aménagement de certains carrefours dangereux et les moyens pour contrer les vitesses excessives dans le village pour donner suite à nombreuses plaintes des riverains.

La municipalité met tout en œuvre pour garantir la sécurité dans la rue du Stade mais rappelle également que la rue n'est pas privée.

- Mutualisation des locaux :

A part l'Association de Parents d'Elèves, il est rappelé que pour toute manifestation, l'accès à l'École n'est pas autorisé aux autres Associations.

La séance est levée à 22 h 05.

Le secrétaire,

BEPOIX Gérald



Le Maire,

PRENIER Jean-Claude

